probablement sans surveillance, n'étaient pas assez sots pour négliger la belle occasion. Ils grimpèrent, tels des chats, le long d'une nochère et atteignirent la crête du mur.

Là, Aubut et Lucas, s'aidant de leurs pieds et de leurs mains, rampèrent sur la crête, en dépit des débris de verre et des arêtes coupantes et, non seulement longèrent ainsi la rue Comtesse, mais une partie aussi du quai de la Basse-Deûle et allèrent descendre à proximité de la loge du conservateur, à un endroit où le mur d'enceinte n'a que quatre mètres de hauteur.

En tombant, le jeune Lucas se blessa ; il ne put suivre la course de son camarade, qui partit par la rue de la Deûle, passant, vêtu de son costume gris de prisonnier, devant la sentinelle du 16e chasseur, et qui alla se faire arrêter place du Concert par le commis-greffier Roger, parti à sa poursuite.

L'éveil avait été donné dans la prison par M. Michel, et M. Delaby, un autre commis-greffier, était parti par le quai de la Deûle, à la recherche du second évadé. Il le découvrit caché sur les marches de l'escalier qui descend au canal, en face du Palais-de-Justice.

L'enfant était dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Deux agents de police aidèrent M. Delaby à le ramener à la prison. Il fallut le porter, tant ses jambes le faisaient souffrir.

Cependant, Henri Aubut, que venait d'arrêter M. Roger et qui, maintenu par le bras droit revenait par la rue de la Deûle, vers la prison, essayait un coup d'audace. Donnant à son gardien une secousse aussi forte qu'inattendue, il réussissait à s'échapper et à toutes jambes dévalait vers le canal.

Malheureusement, il rencontra sur son passage le soldat D. Martin, du 16e chasseurs, qui l'arrêta et le remit entre les mains de M. Roger.

Telle est cette invraisemblable histoire d'évasion, dont tout le quartier du Palais de Justice s'est fort amusé, aux dépens des malheureux gardiens.

Le bruit courait que le petit Lucas, en tombant du mur, s'était cassé les jambes. Nous croyons cependant qu'il n'en est rien.

Les Fêtes de Lille

PROGRAMME

SAMEDI 24 JUIN

De neuf heures à onze heures du soir, sur la Grand'Place, concert par la musique des sapeurs-pompiers, illuminations électriques.

DIMANCHE 25 JUIN

A six heures, salves d'artillerie tirée par les Canonniers sédentaires.

De six à sept heures, place aux Bleuets, concours de pinsons ;

A dix heures, boulevard des Ecoles, revue des sociétés.

Après la revue et le défilé, jeux de bouchon, de bac, tirs à l'arc, au berceau, tir horizontal, au fusil-arbalète, jeu de beigneau.

Sur la place de la République, concours international de gymnastique. De sept à onze heures, concours en section et individuel ; à onze heures, répétition des mouvements d'ensemble ; à trois heures, continuation des concours et proclamations des prix des concours en section.

Au Palais-Rameau : de une heure à sept heures, tournoi national d'escrime classique.

Au Grand-Carré, à deux heures, concours de pêche à la ligne.

A deux heures et demie, canal de la Haute-Deûle, régates internationales.

Place-aux-Oignons et rue du Faubourg des Postes, mâts de Cocagne.

A l'Ancienne Alliance, rue du Faubourg de Roubaix, tir à l'Arc à la perche.

Place de la Halle aux Sucres, fête aérostatique.

A Wazemmes et Fives, concours de billard anglais.

Concours de poste aérienne.

De trois heures et demie à six heures, concert au Jardin de Fives.

Jeu de balle, boulevard des Ecoles, et jeu de ballon, square Ruault.

Jeu de boule au faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

A huit **heures et demie**, place de la République, grande fête de gymnastique de nuit.

LUNDI 26 JUIN

A huit heures, au Champ de Mars, tir à la cible, par le bataillon des sapeurs-pompiers.

Jeu de bouchon.

A deux heures, dans le bassin de la Haute-Deûle, joute sur l'eau.

A trois heures, quai Vauban, jeu de bagues sur l'eau et chasse aux canards.

A quatre heures, place Vanhœnacker, place Wicar et rue du Rempart, bascule hydraulique.

De cinq à sept heures, place Catinat, concert.

A six heures, kiosque de l'Esplanade, distribution générale des prix.

De neuf heures à onze heures du soir, Grand-Place, concert d'harmonie par la musique des Canonniers sédentaires.

Sanglante querelle à Seclin

UN HOMME FRAPPE DE SIX COUPS DE COUTEAU

Samdi soir, plusieurs jeunes gens dansaient avec leurs amies au son d'un accordéon à l'estaminet Debruygne au coin des rues de l'Hospice et des Comtesses. Un des jeunes gens nommé Gustave Hornain qui venait de danser avec Mlle Lefebvre proposa à cette dernière de la ramener chez elle. Sur son refus son cavalier la gifla.

Un des assistants nommé Pierron outré d'une pareille brutalité, voulut s'interposer. Une querelle allait éclater quand on réussit à séparer les jeunes gens, puis le cabaretier ferma son établissement.

Louis et Gustave Hornain, Guillaume Mescamps se dirigèrent vers la maison de Mlle Moutiers, cour Delespaul, une amie de Gustave Hornain. On pri tle café, mais comme il n'y avait pas de liqueurs, les jeunes gens se cotisèrent et Gustave, accompagné d'un gamin s'en fut chercher du genièvre.

Arrivé en face de l'épicerie Tournemine, rue Carnot, il rencontra les sieurs Dhennin et Amédée Pierrone avec qui il venait d'avoir une altercation. La querelle reprit : « Cette fois-ci, je vais te régler ton affaire ! » dit-il.

Et enjoignant au gamin d'aller avertir son frère Louis, il se précipita tête en avant sur Pierrone, qu'il renversa d'un coup violent en pleine poitrine.

Voyant que son ami Dhennin prenait la fuite et craignant l'arrivée de Louis Hornain Pierrone s'empara de son couteau et en frappa àplusieurs reprises son agresseur. Hornain s'affaissa, perdant le song en abondance. Des voisins accourus transportèrent le blessé dans une maison voisine, pendant que l'on prévenait M. le docteur Couvreur et la gendarmerie.

Le docteur jugeant l'état d'Hornain très grave ,le fit admettre d'urgence à l'hospice. Il a reçu en effet six coups de couteau, dont quatre à l'épaule, un au cou et un autre au ventre ; celui-ci est le plus dangereux, car il a traversé le péritoine et occasionné une péritonite. On craint une issue fatale.

Le maréchal des logis Tallandier a commencé aussitôt son enquête ; il a procédé à l'arrestation d'Amédée Pierrone, qui se laissa emmener sans résistance.

Le jeune homme a passé des aveux complets ;il a ajouté qu'il s'est cru en état de légitime défense, sachant son adversaire très dangereux.

Les frères Hornain, et notamment la victime, n'avaient pas une réputation des meilleures.

Après ses aveux, Amédée Pierrone a été transféré à Lille dimanche matin.

L'AFFAIRE DE NEUVILLY

Nos lecteurs se rappellent les troubles qui ont rendu célèbre le petit village de Neuvilly, au cours de la dernière grève, troubles pendant lesquels le chateau de M. Banquart brûla. Ce dernier avait intenté un procès à la commune. Cette affaire a été plaidée devant le tribunal civil de Cambrai. La commune a été condamnée à payer 80.000 francs à M. Banquart.

La succession Hanoteau à Trélon

C'est mardi prochain que vient devant le tribunal correctionnel d'Avesnes, l'affaire de détournements de la succession Hanoteau. Dans cette affaire sont inculpé M. Lenglé, maire suspendu et d'autres personnes bien pensantes. De nombreux témoins sont cités pour et contre l'accusation, et il est probable qu'étant donné l'émotion produite par cette affaire dans la région, et la personnalité des accusés, l'audience ne soit mouvementée. Nous rendrons compte du résultat de ce sensationnel procès.

Le Ministre des Travaux Publics à Dunkerque

Le ministre des travaux publics est venu hier à Dunkerque pour faire la visite du port.

Accompagné de son chef de cabinet et de M. Charguerraud, directeur des routes de la navigation et des mines, il est arrivé à la gare de Dunkerque à onze heures.

M. Jean Trystram, sénateur, président de la Chambre de commerce ; M. Vincent, préfet du Nord ; et M. Salmon, sous-préfet de Dunkerque ont souhaité la bienvenue au ministre, sur le quai.

Le cortège ministériel s'est rendu de là à Petite-Synthe, où le ministre a déjeûné chez M. Jean Trystram.

A deux heures, le ministre et sa suite ont visité le port et se sont rendus à la chambre de commerce où avait lieu une séance solennelle que M. Gauthier a présidée.

Aucun incident ne s'est produit.

Le ministre a quitté Dunkerque par train spécial, à 5 h. 49.

AGRESSION SANGLANTE A ANZIN

La soirée de dimanche a été marquée par une lâche et sanglante agression, dont un nommé Justin Henri, 24 ans, frappeur, demeurant 141, avenue de St-Amand, a été victime.

Justin, qui est revenu de Douai, depuis quelques jours, s'était rendu au bal Chotteau. Là, il dansa avec la fille Marie Kanter, 25 ans qu'il avait dit-il, précédemment connue.

Il voulut ensuite l'accompagner chez elle, au Pont-de-Bruay. Comme elle refusait, et qu'excité par l'ivresse il faisait quelque tapage, le patron le mit dehors.

Une bande de danseurs parmi lesquels se trouvaient les nommés Baudhuin Raymond, 28 ans, demeurant chemin du Halage ; Philippe Paul, 18 ans, demeurant rue de l'Ecluse, au Faubourg de Lille ; Duquesnoy Henri, 17 ans, demeurant chemin du Halage, tous trois Kanter, le poursuivit en le menaçant.

Il se réfugia à l'estaminet tenu par la veuve Namur. Les autres voulurent y pénétrer de force, et brisèrent un carreau.

Justin, ayant saisi un manche de rasette, sortit.

A quelque distance, les individus qui le guettaient, sautèrent sur lui.

En vain essaya-t-il de se défendre. Bientôt terrassé, il fut littéralement bourré de coups de pied et de poing, et lardé de coups de couteau.

Réussissant à se relever, Justin rentra dans un estaminet, où on le pansa sommairement, puis alla se coucher.

Hier matin, il se rendit chez le docteur Relle, qui lui donna des soins. L'honorable praticien constata de multiples contusions sur la face et tout le corps, et cinq blessures, trois dans la région lombaire, deux au bras gauche, à la hauteur de l'épaule, provenant de coups de couteau.

Le veston était absolument déchiqueté.

Heureusement, les plaies ne sont que superficielles.

M. le Commissaire de police a ouvert une enquête, et interrogé le blessé, la fille Kanter, et les trois « défenseurs ». Ceux-ci ont bien reconnu avoir assailli et frappé Justin à coups de poing, mais nient s'être servis de couteaux.

Tout ce monde est d'ailleurs assez mal noté.

Imprudence mortelle à Douai

Les suites d'une fanfaronnade. — Un noyé au quai Bertin.

La fête du quai Bertin a été assombrie hier vers onze heures par un douloureux accident. Un des nombreux spectateurs qui assistaient au bal, gesticulait depuis quelque temps dans un groupe et vantait ses qualités de nageur.

Comme certains de ceux qui l'écoutaient se montraient sceptiques ,il enjamba la balustrade de la Scarpe, sauta sur le ponton qui se trouvait amarré au quai et qui avait servi à la fête nautique de l'après-midi et de là, fit tout habillé un plongeon dans l'eau. Lorsqu'il revint à la surface,ceux qui se trouvaient à proximité, le virent faire des efforts désespérés pour s'y maintenir, puis finalement le virent couler à pic et disparaître à nouveau. On lui jeta une bouée de sauvetage qu'il ne put pas saisir et on fit immédiatement des recherches pour le sauver.

Au bout d'un quart d'heure environ, un marinier qui explorait le fond du canal avec une gaffe ramena le malheureux imprudent sur le ponton.

On le transporta aussitôt chez M. Blondiau cabaretier, où M. le docteur Blanc tenta de le ramener à la vie en pratiquant sur lui la respiration artificielle. Tous les soins dont il fut l'objet restèrent sans résultat et on dut le transporter à la Morgue.

Son identité fut établie aussitôt. Le noyé est un sieur Piret Aurélien âgé de 31 ans, originaire de Montigny-sur-Sambre, employé comme fondeur chez M. Brulin à Douai.

Piret était en état d'ivresse au moment de l'accident.

Entôlage au revolver à Anzin

Sur mandat d'arrêt du parquet de Tournai, un couple de belges, les époux Guelton, en excursion à Anzin, ont été appréhendés dimanche soir par M. Orliange, commissaire de police, et écroués à Valenciennes, en attendant l'extradition.

Ils sont inculpés de faux et extorsion de signature.

Les circonstances du délit ne sont point banales. Il y a huit jours, la belle Mme Guelton, dont les 40 automnes ont conservé quelque attrait, avait consenti à accorder un rendez-vous à un honorable, mais libidineux négociant. X...

Au moment psychologique, le mari outragé surgit, revolver au poing, et donna au don Juan le choix entre une balle, et une signature au bas d'une reconnaissance de 5.000 francs.

X... signa, mais porta plainte.

Le couple va maintenant rendre compte de son ingénieux procédé à la justice de S. M. Cléopold.

Médailles Militaires

La Médaille militaire vient d'être conférée aux sous-officiers et soldats ci-dessus désignés :

MM. Rougier, chef armurier au 1e régiment de cuirassiers ; Benoist, sergent au 110e régiment d'infanterie ; Maeghermain, sergent au 110e régiment d'infanterie ; Harel, sergent-major au 103e Pardoux, sergent au 16e bataillon de chasseurs ; Richard, adjoint au 16e bataillon de chasseurs à pied ; Marin, adjudant au 16e chasseurs ; Emaille, adjudant au 73e d'infanterie ; Régniez, sergent au 84e d'infanterie ; Penichot, sergent-major au 43e ; Luce, sergent-major au 1er d'infanterie ; Béthy, sergent au 145e ; Rafy, sergent au 145e ; Geiret, sergent au 84e ; Platel, adjudant au 8e ; Trouslard, adjudant au 33e ; Tavernier, sergent au 8e ; Fontaine, sergent au 33e ; Decoupigny, Descatoire, Savoy, Bollaert, Vanelart, (gendarmes médaillés) ; Vantebuyne, gendarme, Dehon, Forain, Vasseur, maréchal des logis ; Dewailly, brigadier, Clairo, maréchal des logis ; Sergeur, Lefrancq, maréchal des logis ; Comtesse, maréchal des logis ; Dare, maréchal des logis ; Ducrocq, adjudant ; Thouvenin, maréchal des logis ; Averlant, maréchal des logis ; Virgo, maréchal des logis ; Bourdril, Mathiot gardiens de batterie de première classe à la direction de Dunkerque ; Schruoffeneger, ouvrier de 2e classe à la sous-direction des forges du Nord ; Vanessel, brigadier, maître-maréchal au 15e régiment ; Vanderbecken, maréchal des logis-trompette au 15e ; Trouvé, maréchal des logis, premier maître-maréchal-ferrant au 15e ; Noel, maréchal des logis au 27e ; François, adjudant au 27 e régiment ; Rouvelet, maréchal des logis au 27e. Proux, adjudant au 3e régiment, 6e bataillon ; Legros, adjudant au 3e.

Section des commis-ouvriers : Klein, adjudant à la première section ; Leçerf, sergent à la première section ; Blondel, sergent à la première section d'infanterie.

L'ACTUALITÉ

L'Inventeur des Allumettes

Au moment où s'agite la question de l'emploi d'un phosphore moins préjudiciable à la santé des **ouvriers allumettiers**, nous apprenons que la petite ville de Saint-Lothain vient de déplacer, pour lui donner une situation plus avantageuse, le très humble monument érigé il y a huit ans à la mémoire de Charles Sauria.

Charles Sauria est l'inventeur des allumettes chimiques.

Cette découverte qui rapporte net à notre budget 22 millions de bénéfices par an, ne l'avait pa senrichi. Il mourut, sinon pauvre, du moins dans un état voisin de la gêne, subsistant des ressources d'un bureau de tabac.

On pourrait croire que ce bureau de tabac était l'expression de la gratitude nationale. Il n'en était rien.

Charles Sauria avait eu des convictions politiques, dont M. Jules Grévy, son compatriote, sur le tard, l'avait fait récompenser. D'allumettes, il n'en était point question.

Bien mieux : nul en France, ne savait à qui attribuer le mérite de cette invention. On en faisait hommage tantôt à un étudiant suédois, tantôt à un Allemand nommé Kammerer, qui fut bien le premier, en effet, qui tira parti de l'invention de Sauria.

Dans le pays même dfe l'inventeur, sauf quelques familiers du bonhomme, comme M. Noël Amaudru, on avait oublié la part qui revenait à Sauria dans une invention qui, s'il l'eût connue eût évité à Prométhée un dérangement bien inutile. On le nia, on le calomnia après l'avoir méconnu. Le jour de l'inauguration du monument, dans un coin écarté de la ville, ce fut une bagarre indécente ; on se hua, on s'interpella, on siffla. La solennité ne fut qu'un long et pénible charivari.

Mais la postérite commence pour Charles Sauria, plus sereine. Son monumen, en pénitence, vient d'être ramené sans secousse sur la place principale, ce qui suppose que le calme est rentré dans les esprits. Enfin, on parle de mettre une plaque sur la maison où l'inventeur est né. Bref, on répare...

On a raison. D'autant plus qu'il faut que l'étranger sache qu'aucun doute n'existe dans notre esprit quant au mérite que nous faisons à Sauria d'une découverte dont l'excellent homme, au reste, ne tira aucun profit.

C'est en 1830, c'est-àdire trois ans avant l'importation, en France, des allumettes anglaises et allemandes, que Charles Sauria, inventa l'allumette chimique.

Dès 1831, instruit par lui de cette invention, M. Puffeney, depuis directeur de la Bibliothèque de Dôle, fut le témoin de cette découverte. J'ai provoqué, à ce propos, les souvenirs de M. Puffeney ; il a bien voulu me répondre par la lettre suivante — qui est un document d'histoire :

« Voici tout ce que je puis vous dire au sujet de M. Sauria. Pendant l'hiver 1830-31, époque pendant laquelle j'étais professeur au collège de Dôle, je logeais, avec mon ancien camarade de classe A. Dosmann. Je vis un jour Sauria entrer dans ma chambre ave cdes allumetes en main. Sans rien dire, il en frotta quelques-unes contre la muraille et nous fûmes fort surpris de les voir s'enflammer. Ce n'est pas moi, mais A. Dosmann, qui suivait avec Sauria le cours de chimie, qui fabriqua des allumettes d'après les données de l'inventeur.

Quant au fait de l'incandescence,j'en ai été plusieurs fois témoin, et, je l'affirme de nouveau, l'ayant attesté déjà en plusieurs circonstances, Sauria, Dosmann et moi, nous étions tous trois fort jeunes, et aucun de nous ne pensa au profit que l'on pouvait espérer de la découverte dont, du reste, le bruit se répandit bientôt.

Qui a communiqué la recette aux Allemands ? Il me serait difficile de le dire, vu la publicité immédiatement donnée à la chose ».

Une découverte a toujours une racine.

Sauria suivait les cours de chimie de M. Nicolet, professeur au collège de l'Arc, à Dôle. Le maître, devant ses élèves, faisait une expérience sur une poudre détonante. Il avait obtenu le résultat attendu : une détonation en frappant avec un pilon sur un point de la surface intérieure d'un mortier, enduit de chlorate de potasse et de soufre mélangés. Ce fait impressionna vivement Charles Sauria. Il se fit ce raisonnement : « Si l'on pouvait ajouter du phosphore à ce mélange détonant, on pourrait peut-être obtenir des allumettes s'enflammant par simple friction et le vieux briquet serait supprimé du coup».

Il trempa de ces bûchettes, soufrées aux deux bouts, dont on se servait alors, dans du chlorate de potasse légèrement chauffé, et les frotta sur le mur à l'endroit où il avait l'habitude d'essayer ses allumettes.

Grâce à ces frictions répétées et à la couche de phosphore qui recouvrait le plâtre, les allumettes s'enflammèrent.

Le problème était résolu. Sauria, suivant le mot naïf d'un élève, avait trouvé « les allumettes qui brûlent toutes seules ».

C'est alors que fut témoin de son invention M. Puffeney. Le vieux professeur ne sait pas comment l'invention passa en Allemagne. Nous l'allons dire.

Quelque temps plus tard, M. Nicolet fit en Allemagne un voyage d'études ; il visita aussi les usines autrichiennes. Il parla de l'invention de son élève.

Ces propos ne tombèrent point dans l'oreille de sourds. On vit revenir en France, sous une forme mercantile, la trouvaille si simple et si féconde de notre compatriote.

Cela méritait bien un monument. Mais la politique accapara cette gloire modeste sous le prétexte qu'il était le fils d'un général de la Révolution. Au lieu de le représenter comme il fut, un philosophe champêtre, un bonhomme à la Béranger, on en fit une sorte de conventionnel à la Robespierre. La politique avait joué avec les allumettes et le feu était à Saint-Lothain.

L'incendie est éteint ; l'effigie est ramenée à une lumière convenable, et l'on assure que l'on va ériger à Poligny, pays natal de l'inventeur, une plaque commémorative, qui ne sera pas une affiche électorale et qui perpétuera le nom de l'inventeur des allumettes.

Rhumatismes et Piqûres d'Abeilles

Nous empruntons à la Revue des Sciences, que publie dans le *Journal des Débats* notre confrère M. de Parville, les lignes suivantes qui, certainement, seront lues avec le plus grand intérêt :

On a raconté, il y a quelques années, le cas de ce rhumatisant perclus de douleurs qui fut piqué par des abeilles. Dès le lendemain, le rhumatisme avait complètement disparu. M. Raphaël Blanchard cite un exemple analogue. Un melade souffrant beaucoup d'un rhumatisme articulaire ; piqué au poignet droit, par une guêpe, la douleur cessa ; il se fit piquer tout exprès le lendemain sur le trajet de la cuisse et de la jambe, ce qui le délivra encore de ses douleurs.

Dans un autre cas, un individu de trente-deux ans était atteint d'une double ophtalmie catarrhale, qu'aucune médication n'avait pu gurérir, quand il fut piqué par une abeille à la partie externe du sourcil gauche. Le lendemain, il put ouvrir l'œil gauche sans être incommodé par la lumière ; la sécrétion purulente s'était arrêtée Trois jours après, il se fit piquer volontairement au-dessus de l'œil droit et la guérison s'ensuivit également de ce côté. Le venin d'abeilles ou de guêpes serait donc un médicament pour certaines maladies. D'après M. Fabre, le docteur Terc, de Marbourg, en Styrie, a fait assez récemment à la Société de médecine de Vienne une communication sur le traitement, par piqûres d'abeilles, du rhumatisme articulaire aigu. Depuis vingt-trois ans, il a appliqué cette méthode dans plus de 500 cas. Terc affirme que les personnes qui possèdent une immunité durable contre les piqûres d'abeilles sont réfractaires au rhumatisme. Voilà donc l'abeille, comme la fourmi susceptible de nous fournir une médication qui aurait son efficacité.

LA POPULATION OUVRIÈR EN RUSSIE

Un relevé spécial fait sur les listes établies lors du dernier recensement, donne, d'après le « Messager de l'Empire », les renseignements les plus précis dont on dispose à l'heure actuelle sur le chiffre de la population ouvrière en Russie.

L'effectif **total des ouvriers et artisans** est de 9 millions 156,000 ; celui des domestiques de 2 millions 113,121. Parmi les ouvriers, on compte : 1 millions 95,084 journaliers et manœuvres ; 2 millions 722,890 ouvriers agricoles et pêcheurs ; 3 millions 224,885 ouvriers proprements dits. Sur ce dernier nombre, 2 millions 280,776 ouvriers (sur lesquels 15,8 % de femmes) appartiennent à l'industrie des manufactures.

Ces chiffres, quoique reposant sur les données déjà anciennes, n'avaient été dégagés de la statistique générale que sous le ministère de M. Plehve et parviennent aujourd'hui seulement à la publicité.

Dernière Heure

La Révolution en Russie

DECLARATIONS DU TSAR

Pétersbourg, 19 juin. — Le tsar a reçu aujourd'hui, en audience privée, à Péterhof, la députation du congrès des zemstvos de Moscou, les maires et représentants de la ville de Pétersbourg. Le prince Troubetzkoï lui exposa pendant une demi-heure la situation de la Russie. Le tsar fut vivement impressionné. Il exprima le regret de faire des sacrifices énormes pour la guerre, surtout depuis la dernière défaite navale. Il ajouta : « Ma volonté est inébranlable ; ma volonté est de faire appel à une assemblée nationale. Elle sera exécutée : vous pouvez l'annoncer dès aujourd'hui aux habitants des pays et des villes. Le travail de l'assemblée nationale établira comme autrefois l'union de la Russie avec le tsar, et constituera le fondement de l'ordre, qui sera fondé sur les principes russes nationaux. Les délégués ont emporté une bonne impression de cette réception. L'empereur a été content.

SANGLANTES COLLISIONS

Varsovie, 19 juin. — Une grave bagarre s'est produite à Lodz. Les cosaques essayèrent de disperser 2.000 manifestants portant des drapeaux rouges. Les manifestants résistèrent et chargèrent à coups de sabre. Il y a eu deux tués et trente-six blessés dont plusieurs dangereusement. Des troubles se renouvelèrent dans la matinée, dans le faubourg manufacturier de Baluty.

La Question du Maroc

DANS LES MILIEUX POLITIQUES

Paris, 19 juin. — Peu d'animation aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre : le calme après la tempête. Des commentaires sur la situation extérieure on peut déduire que la détente est encore plus réelle aujourd'hui qu'elle ne l'était samedi.

La conversation qui continue entre le président du Conseil et le prince Radolin, de l'avis de presque tous les députés avec lesquels nous nous entretenons, doit aboutir à un résultat favorable à la politique d'apaisement. La presque unanimité des députés paraît disposée à faire un long crédit à M. Rouvier pour lui permettre de mener à bien les négociations avec l'Allemagne et l'Angleterre, non seulement au sujet de l'affaire marocaine, mais encore pour lui permettre de collaborer avec succès à l'œuvre de pacification en Extrême-Orient.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

Tanger, 19 juin. — On croit savoir que M. Lowther, dans sa conversation d'hier avec le sultan, s'est attaché à le convaincre de la stabilité de l'accord franco-anglais. Il a saisi cette occasion pour faire ressortir la situation exceptionnelle que crée à la France, vis-à-vis du Maroc, le voisinage de l'Algérie, l'état troublé de la frontière et la nécessité absolue de réformes.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE

L' Information » nous téléphone :

« Les négociations se poursuivent entre l'Allemagne et la France sur les bases que l'on connaît : le gouvernement français acceptant éventuellement une conférence, à la condition qu'il y ait entente au préalable sur les divers objets à soumettre à cette conférence ; mais jusqu'ici, la question n'a pas fait de pas décisif.

Par contre, il est certain que si le représentant de l'Angleterre à Fez a protesté auprès du sultan du Maroc contre la convocation éventuelle de cette conférence, il n'a nullement notifié que son pays se refuserait formellement à s'y faire représenter.

LA GUERRE

Russo-Japonaise

LES CONDITIONS DE PAIX

Londres, 19 juin. — La « Birmingham Post » publie un télégramme de Berlin d'après lequel le chancelier, prince Bulow, aurait rédigé un traité de paix entre la Russie et le Japon. Les conditions générales seraient une indemnité maxima de 25 millions de livres sterling, payable en trois annuités.

La Russie recouvrerait ceux de ses navires internés dans les ports neutres ; elle garderait le chemin de fer transmandchourien et celui de l'Est chinois ; elle rendrait la Mandchourie à la Chine et reconnaîtrait le protectorat du Japon sur la Corée.

UNE ENCYCLIQUE DU PAPE

Rome, 10 juin. — Aujourd'hui a été publiée l'encyclique du pape aux évêques italiens. Cette encyclique concerne l'action des catholiques démocrates chrétiens et du clergé.

Le pape encourage l'institution des associations populaires autour desquelles devraient se grouper toutes les autres associations catholiques de caractère économique. Il invite les catholiques à participer à la vie publique et politique de manière à en faire profiter la civilisation chrétienne et le bien-être matériel du peuple.

Le pape dit que l'Eglise a toujours montré qu'elle pouvait s'adapter aux besoins de la société civile en maintenant toujours sauve l'intégrité de sa foi et de sa morale.

Les catholiques participant aux associations économiques et aux administrations publiques doivent toujours dépendre de l'autorité ecclésiastique, tout en gardant la plus large liberté pour ce qui concerne leurs intérêts temporels.

Le pape réprouve par conséquent ceux qui n'ont pas suivi cette doctrine. Il invite enfin le clergé à rester étranger aux luttes des partis et à continuer à ramener au Christ ceux qui n'ont pas sa foi.

Il termine en bénissant les évêques, le clergé et le peuple italien.

Les Courses d'aujourd'hui

VOIR NOTRE « VIE SPORTIVE »

Pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin :

De la PETITE REPUBLIQUE : — 1. *Minusculé*, Célérité. — 2. *Pretty Maid*, Petite Amie. — 3. *Saint-Germé*, Navarrenx II. — 4. *Petit Frère*, Serinette. — 5. *Ganivelle*, Massada. — 6. *Amalfi*, Aster.

De l'AUTO : — 1. *Brooklynn*, Célérité. — 2. *Marcia*, Pretty Maid. — 3. *Saint-Germé*, Navarrenx II. — 4. *Parfait*, Terburg. — 5. *Ganivelle*, Massada. — 6. *Aster*, Ugolin.

De l'ECLAIR : — 1. *Forest Bird*, Minuscule. — 2. *Petite Amie*, Héroïne. — 3. *Ecurie Camille Blanc*, Saint-Germé. — 4. *Petit Frère*, Terburg. — 5. *Guipereux*, Toast. — 6. *Brat*, Ladislas IV.

Du GAULOIS : — 1. *Forest Bird* Brooklynn. — 2. *Rose Blanche*, Ballerine II. — 3. *Ecurie Camille Blanc*, Saint-Germé. — 4. *Petit Frère*, Lys. 5. *Toast*, Oie Sauvage. — 6. *Ecurie Leigh*, Brat.

Du MATIN : — 1. *Brooklynn*, Célérité. — 2. *Pretty Maid*, Petite Amie. — 3. *Saint Germé*, Navarrenx II. — 4. *Petit Frère*, Serinette. — 5. *Ganivelle*, Massada. — 6. *Amalfi*, Aster.

Du NEW-YORK-HERALD : — 1. *Forest Bird*, Brooklynn. — 2. *Ballerine II*, Petite Amie. — 3. *Saint-Germé*, Navarrenx II. — 4. *Parfait*, Terburg. — 5. *Ganivelle*, Toast. — 6. *Brat*, Empire.

Du PETIT JOURNAL : — 1. *Brooklynn*, Célérité. — 2. *Petite Amie*, Pretty Maid. — 3. *Navarrenx II*, Saint-Germé. — 4. *Terburg*, Petit Frère. — 5. *Massada*, Toast. — 6. *Ugolin*, Ballainvilliers.

Du PETIT PARISIEN : — 1. *Signorina*, Brooklynn. — 2. *Petite Amie*, Rose Blanche. — 3. *Saint-Germé*, Navarrenx II. — 4. *Va et Vient*, Terburg. — 6. *Ganivelle*, Massada. — 6. *Ugolin*, Aster.

Du RADICAL : — 1. *Forest Bird*, Ultra. — 2. *Punta Gorda*, Chauve-Souris. — 3. *United States*, Noleval. — 4. *Terburg*, Petit Frère. — 5. *Xiphias II*, Ganivelle. — 6. *Empire*, Ladislas IV.

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N° 158

LES Vautours de Paris

DEUXIEME PARTIE

LE ROMAN D'UNE HONNETE FILLE

XIV

Les doigts du comte, ses longs doigts, osseux et maigres, eurent une légère contraction de dépit parfaitement visible à l'œil nu.

Ceux de l'avocat étaient très pénétrants.

Toutefois, le comte ne prononça pas un mot.

Les jambes croisées l'une sur l'autre, dans sa pose familière, la main gauche soutenant son menton, l'autre appuyée au bras de son fauteuil, il attendait.

La lumière d'une grande lampe qui tombait en plein sur son visage ravagé par les émotions des années qui avaient suivi la mort du duc de Brévannes, en faisait ressortir les rides et les cavités ; elle éclairait ses cheveux grisonnants et donnait à cette tête éminemment aristocratique une expression de dureté incroyable.

Me Biville-Cahan crut le moment opportun pour frapper un grand coup.

— J'arrive au but de ma démarche. Ce jeune duc de Brévannes ne s'est pas suicidé comme on l'a dit.

— Ah !...

— Il a été assassiné.

— Croyez-vous

— J'en ai malheureusement la preuve.

Le comte se contenta de hausser les épaules en objectant :

— Beaucoup d'autres l'ont prétendu avant vous...

— Et beaucoup d'autres l'ont pensé qui n'osaient pas le dire.

— Je crois que vous avez raison. Seulement ils ne se vantaient pas de posséder des preuves et vous venez de m'affirmer que vous en avez...

— J'ai ajouté, malheureusement, monsieur le comte.

Jusque-là la voix de l'avocat avait été plutôt sèche et mordante.

Elle se fit tout à coup très douce et pleine de compassion.

Les chers maîtres ont de ces artifices.

— Dans notre profession, nous sommes forcés, bien malgré nous le plus souvent, d'être les dépositaires de redoutables secrets. Parfois ils nous arrivent des sources les plus méprisables... Cependant il nous faut en tenir compte et notre rôle consiste alors à tâcher d'éviter de grands malheurs, parfois de grandes hontes... à trouver un terrain sur lequel l'entente puisse se faire. S'il ne s'était pas agi de vous, de votre honneur, de la renommée d'un nom jusque-là honoré, presque historique, vous pouvez croire que vous ne me verriez pas ici... J'aurais laissé l'affaire suivre son cours, le torrent de vase et de boue couler au hasard et je n'interviendrais pas pour empêcher un scandale retentissant et vous servir de paratonnerre, à votre insu, et sans aucun espoir d'être récompensé de la démarche que je fais auprès de vous... Mon rôle est tout de conciliation, je viens de vous le laisser entendre.

Un sourire mêlé d'amertume et de dédain crispa les lèvres du comte.

Il était trop vicieux, trop corrompu lui-même, trop au courant des manœuvres odieuses à l'aide desquelles de hardis malfaiteurs, souvent entourés de la considération publique, attaquent la fortune des autres, pour n'avoir pas déjà préjugé où tendaient ces préambules.

Ce fut tranquillement qu'il dit :

— Continuez, monsieur.

— Voici l'affaire. Je serai bref. J'ai des clients de toute sorte. Il en est parmi eux qui ne méritent aucune estime, je n'hésite pas à vous le dire. Leurs actes les regardent et je leur en laisse l'entière responsabilité... Hier, j'ai reçu la visite de deux d'entre eux... Vous me permettrez de ne pas les nommer. Le secret professionnel me lie. L'avocat est soumis à une partie des obligations du confesseur. Je ne vous apprends rien en vous le rappelant. Ces deux hommes, qui occupent dans la finance une situation assez élevée comme importance sinon comme honorabilité, ont appris, je ne sais comment et ne désire pas le savoir, tout ce qui s'est passé à Fontaine-aux-Bois et à Paris depuis le jour de la mort du jeune duc de Brévannes les charges accumulées contre vous... Ils ont acquis à force d'argent et de démarches souterraines les preuves les plus formelles de votre culpabilité.

Le comte ne se révolta point.

Ses traits n'eurent pas la moindre crispation.

Au contraire, ils se détendirent.

Il paraissait infiniment plus calme et plus rassuré qu'au moment de l'arrivée imprévue de l'avocat.

Comme celui-ci respirait un instant, il lui dit même, très doucement :

— Achevez donc, je vous prie.

Me Biville-Cahan poursuivit :

— Bref, ils savent tout. J'ai été effrayé de la précision des détails dans lesquels ils sont entrés, de l'importance des témoignages qu'ils ont recueillis, achetés et mis en ordre. Ils sont armés de façon à rendre toute lutte ompossible, toute résistance dangereuse... Ils connaissent le nom de vos agents, Clopin qui a tué le jeune duc, avec une arme que vous lui avez procurée, Victor Redel, un des meurtriers de Jean Villedieu au pont de la Tournelle. Ils savent le prix dont vous avez payé le sabotier de Fontaine-aux-Bois, cinquante mille pour l'assassinat de votre cousin André, deux cent mille pour le guet-apens tendu à Jean Villedieu... En un mot, ils vous tiennent et vous êtes à leur entière discrétion... D'un mot ils pourraient vous perdre, vous envoyer à Cayenne ou à l'échafaud... Ce mot, ils ne le prononceront que si vous les y forcez... J'ai obtenu d'eux cette promesse positive...

Me Biville-Cahan tira de sa poche un papier qu'il tendit au comte de Rouvres en lui disant :

— Veuillez en prendre connaissance...

Et il ajouta négligemment :

— Ce n'est d'ailleurs qu'un fac-similé sans valeur, une simple reproduction photographique... L'original reste aux mains de mes indignes clients... Je ne crains pas de les qualifier ainsi.

Le comte prit le papier.

Il ne contenait que ceci :

« Je reconnais que c'est moi, Clopin Michel de Fontaine-aux-Bois, actuellement
» restaurateur boulevard Saint-Germain,
» qui ai tué, pendant une nuit de novembre
» 1879, dans le parc de Fontaine-aux-Bois,
» avec une arme que le comte Xavier de
» Rouvres m'a donnée et par son ordre, son
» cousin, le duc André de Brévannes. »

La signature était nette, indiscutable.

Cette reconnaissance émanait bien de Clopin.

Elle n'était pas la seule.

Me Biville-Cahan était armé jusqu'aux dents.

Oh ! ce Clopin!

Le traître avait odieusement manqué à sa parole, malgré ses promesses, ses protestations, trahi celui qui l'avait payé, indiqué tout l'heure, le paiement, les précautions prises, et la suite de ce crime qui en avait entraîné d'autres.

C'était clair.

Pas moyen de discuter.

D'ailleurs, les faits parlaient d'eux-mêmes.

Le comte était perdu.

Mille circonstances l'acusaient aussi hautement que la déclaration de son complice.

Il rendit le papier à Me Biville-Cahen qui attendait patiemment la fin de ses hésitations.

Et brièvement, sans colère, mais avec une froideur insultante, il lui demanda :

— Combien ?

L'avocat serra les lèvres.

L'affaire était au point où il fallait user de ruse et montrer de la fermeté.

Me Biville-Cahan le comprenait.

Il louvoya.

— Il faut d'abord, reprit-il que vous connaissiez les choses à fond. Je vous ai livré le nom de ce misérable Clopin parce que je ne lui dois rien, ni discrétion ni protection. Il ne m'a pas consulté, je ne l'ai jamais vu et, selon toute apparence, je ne le verrai jamais... Pour mes deux clients ,c'est autre chose.

Me Biville-Cahan se rengorgea.

Posé de trois quarts, le regard au plafond, al main étendue dans un geste austère, il déclara :

— Je ne veux pas qu'on puisse m'accuser jamais d'une indélicatesse, d'une indiscrétion, d'un manquement quelconque à mes devoirs professionnels. Cependant je puis vous donner quelques détails sur ceux que je représente ici. Je vous l'ai dit. Ce sont des financiers d'une certaine puissance, des exploiteurs de toutes sortes de mines, sans scrupules comme sans préjugés. Entre nous, je vous affirme qu'il m'en coûte de leur servir d'intermédiaire et vous savez pour quelles raisons je me suis chargé de leurs intérêts ou plutôt des vôtres... Ils sont âpres au gain, féroces à la curée... très riches déjà et par conséquent plus difficiles à acheter.

Le comte eut un sourire hautain :

— Révillac et Bichat, dit-il.

Me Biville-Cahan fit un geste discret.

— Mes lèvres sont scellées, répliqua-t-il. Personne ne m'arachera ce que je ne dois pas dire.

Rouvres répéta avec sa même hauteur :

— Alors, arrivons au but... Combien ?

Me Biville-Cahan prononça avec son imperturbable tranquillité :

— Quatre millions !

Le comte secoua la tête.

— C'est trop cher, dit-il.

— A combien donc estimez-vous votre liberté, votre tête ?...

— A beaucoup moins, je vous jure.

— Cependant...

— Si je vous disais que j'en ai assez de la vie ?...

— Je ne vous croirais pas.

— Vous auriez tort... Depuis quelques jours, il y a des moments o je suis tenté de me mettre dans la tête deux balles comme celles qui ont tué mon pauvre cousin qui méritait mieux... Je m'en irais avec joie dans l'autre monde, quand ce ne serait que pour échapper aux loups-cerviers, aux oiseaux de proie, aux misérables qui rôdent autour de moi pour m'arracher un peu de cet or que j'ai volé moi-même si odieusement.

Il se leva comme en sursaut.

(A suivre).